

Inscription au voyage en Afrique du Sud (3 juin au 17 juin 2018)

Nom, prénom et classe de l'élève :

Date de naissance :

Adresse :

Numéro du passeport : Date d'expiration :

Le passeport doit être valide jusqu'au 18 juillet 2018, soit 30 jours après la date prévue de sortie du territoire sud-africain, et doit comporter au minimum deux pages vierges.

Nom de la mère :

Nom du père :

Téléphone fixe domicile :

Portable du père :

Portable de la mère :

Portable de l'élève :

Adresse e-mail parents :

Renseignements concernant l'élève :

- A-t-il déjà voyagé hors de La Réunion sans ses parents ?

- A-t-il déjà participé un voyage scolaire ou à un séjour linguistique avec une organisation? Si oui, où et quand ?
.....

- A-t-il un frère ou une sœur qui a participé à un voyage en Afrique du Sud ? Si oui, quand ?
.....

- Suit-il un traitement médical quotidien ? (Si oui, fournir un certificat médical)

- Souffre-t-il d'allergies ? (Si oui, fournir un certificat médical)

- Suit-il un régime alimentaire pour des raisons religieuses ? Si oui, indiquer la restriction alimentaire.
.....

Je soussigné, M, Mme,

- déclare avoir pris connaissance du programme et du coût de 1650€ du voyage en Afrique du Sud, organisé par Mme Mussard, M. Roulph et M. Simon avec le concours d'EduLink.

- reconnais que ce document constitue un engagement de ma part et de mon enfant à participer à ce voyage.

- m'engage à respecter l'échéancier de paiement prévu (six versements de 275 €, en octobre, novembre, décembre 2017, février, mars et avril 2018).

- souhaite / ne souhaite pas (rayer la mention inutile) souscrire l'assurance annulation billet d'avion de 19 €.

Date :

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :

NB : Après le 15 décembre 2017, en cas de désistement pour convenance personnelle, les sommes engagées définitivement par l'établissement auprès des prestataires de service ne seront pas remboursées sauf si l'élève trouve un remplaçant.

Autorisations parentales obligatoires

En signant cette autorisation, vous reconnaissez être au courant de tous les risques encourus lors d'un voyage en Afrique du Sud et d'avoir suivi les recommandations fournies lors de la réunion d'information.

Madame, Monsieur,

Votre enfant voyage en Afrique du Sud du 3 juin au 17 juin 2018. Vous voudrez bien prendre connaissance des consignes de sécurité et de santé du ministère des affaires étrangères ci-jointes et nous retourner l'accusé de réception ci-dessous renseigné.

Les recommandations du ministère des affaires étrangères sont accessibles à l'adresse internet suivante :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/afrique-du-sud>

Je soussigné....., parent de l'élève

de la classe de, atteste avoir pris connaissance des consignes de sécurité et de santé pour le voyage en

Afrique du Sud organisé par le lycée Sarda Garriga du 3 juin au 17 juin 2018.

Fait à, le

Signature :

En signant cette autorisation, vous autorisez l'équipe organisatrice à décider d'une intervention médicale sans vous contacter s'il s'agit d'une urgence.

Je soussigné responsable ou tuteur légal, demeurant.....

.....tél :, demande à M. Simon, M. Roulph et Mme Mussard

responsables du voyage, de prendre toutes les dispositions qu'ils jugeraient utiles, **EN CAS D'URGENCE.**

Fait à, le

Signature :

En signant cette autorisation, vous autorisez l'équipe organisatrice à mettre sur le site du lycée des photos de ce voyage où vos enfants pourront apparaître ; les élèves étant mineurs, votre autorisation est obligatoire pour les publier.

Je soussigné.....,parent de l'élève

de la classe de, autorise la publication sur le site internet du lycée Sarda Garriga, accessible à l'adresse

s suivante <http://lycee-sarda-garriga.ac-reunion.fr> , de photos représentant mon enfant lors du voyage en Afrique du Sud. J'ai

bien noté que je peux à tout moment faire retirer ces photographies du site web en m'adressant au proviseur du lycée.

Fait à, le

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :

**Formulaire type d'autorisation de participation d'un élève mineur
à une sortie ou un voyage scolaire à caractère facultatif**

Je soussignée, (Mme, nom, prénom), et/ou je soussigné, (M., nom, prénom),
exerçant l'autorité parentale sur l'enfant (nom et prénom de l'enfant),
élève de la classe de (...),
né(e) le (jj/mm/aaaa) à (ville et pays), de nationalité (...),
(autorise - autorisons / n'autorise pas - n'autorisons pas)* l'enfant (nom et prénom de l'enfant) à participer (à la
sortie scolaire/au voyage scolaire)
organisé(e) par (nom de l'école ou de l'établissement),
à destination de (ville et pays),
se déroulant du (jj/mm/aaaa) au (jj/mm/aaaa).

À renseigner dans le cas d'une sortie ou d'un voyage scolaire impliquant la sortie du territoire national :

1) (J'autorise/Nous autorisons)* expressément l'enfant (nom et prénom de l'enfant) à sortir du territoire national :
Oui Non

2) L'enfant (nom et prénom de l'enfant) fait l'objet d'une mesure conservatoire d'opposition à la sortie du territoire
(OST) :
Oui Non

3) L'enfant (nom et prénom de l'enfant) fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire (IST) :
Oui Non

4) a) L'enfant (nom et prénom de l'enfant) fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire
sans l'autorisation des deux parents :

Oui Non

b) Si oui,

Une autorisation temporaire a été donnée par le juge des affaires familiales du tribunal de grande instance de (à
compléter) par décision du (à compléter)

OU

Les deux parents ensemble ou séparément ont donné leur autorisation à la sortie du territoire de l'enfant devant un
officier de police judiciaire conformément à la procédure d'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de
procédure civile.

Oui Non

Avertissement

Il est rappelé que l'inscription au fichier des personnes recherchées des oppositions à la sortie du territoire (OST), des
interdictions de sortie du territoire (IST) et des IST sans l'autorisation des deux parents concernant des mineurs est
systématiquement vérifiée par les services chargés du contrôle aux frontières si le déplacement s'effectue hors espace
Schengen. Elle peut être vérifiée par ces mêmes services si le déplacement a lieu au sein de l'espace Schengen.

**Dès lors, s'il s'avère que l'enfant fait l'objet d'une OST, d'une IST, ou d'une IST sans l'autorisation des deux
parents qui n'a pas été levée devant les officiers de police judiciaire, il ne pourra pas franchir la frontière et
sera remis directement aux services de sécurité intérieure.**

**Nous vous rappelons que toute fausse déclaration peut engager votre responsabilité pénale, le faux et l'usage
de faux étant punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (article 441-1 du code pénal)**

* Rayer la mention inutile

Fait le (jj/mm/aaaa)

Signature(s) d'une ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant